

Le SPF Economie peut-il m'indemniser ?

Notre réponse

Non.

Le SPF Economie ne règle **pas les problèmes individuels** signalés par les consommateurs. Le SPF Economie ne vous indemniserait donc pas.

Suite à votre plainte, il vous enverra un accusé de réception. Mais le SPF Economie ne vous informera pas de l'enquête éventuelle sur les pratiques commerciales du fournisseur d'énergie concerné.

Références légales

Documents type

Date de mise à jour: Lundi 28/09/20